

DECISION n° 153/ARS/2015

**Portant confirmation du renouvellement tacite  
de l'autorisation d'activité de Soins de suite et de réadaptation non spécialisés accordée à la  
SARL HORUS pour le CENTRE DE BASSE VISION**

**La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien  
Chevalier de la Légion d'honneur**

- VU** les dispositions de l'article L.6122-10 du code de la santé publique relatives au renouvellement de l'autorisation ;
- VU** l'arrêté n°170/ARS du 28 septembre 2010, portant autorisation de création d'une activité de soins de suite et de réadaptation adultes par la SARL HORUS ;
- VU** le dossier de présentation des résultats de l'évaluation produit par l'établissement déposé le 11 mai 2015.

**DEDICE**

**ARTICLE 1 :** L'autorisation d'exercer l'activité de **Soins de suite et de réadaptation non spécialisés pour adultes en hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit** accordée à la SARL HORUS (*FINESS Juridique : 97 040 463 8*) pour le CENTRE DE BASSE VISION (*FINESS établissement : 97 040 467 9*) 4 bis, Boulevard de Verdun 97420 – Le Port, est tacitement renouvelée pour une durée de cinq ans à compter du jour suivant l'échéance de la validité précédente, soit à compter du 11 juillet 2016.

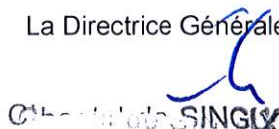
**ARTICLE 2 :** Dans le délai de six mois suivant le commencement de la durée de validité du renouvellement, une visite de conformité sera organisée selon les modalités prévues à l'article D.6122-38 du code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des affaires sociales, de la Santé et des droits des femmes dans le délai de deux mois suivant sa notification ou, pour les tiers, sa publication, et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis, 27 rue Félix Guyon, 97400 Saint Denis dans le même délai suivant sa notification ou sa publication.

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale de l'Agence de Santé de l'Océan Indien est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil administratif de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 07 août 2015

La Directrice Générale



Catherine SINGLY